



Aide pour remplir declaration 2072 pour sci

Par **filou1103**, le **22/11/2008 à 14:24**

BONJOUR , gerant d'une SCI familiale(3 personnes), je ne voudais pas faire d'erreur pour la declaration fiscal. je souhaiterai etre en relation avec quelqun, qui est dans le meme cas que moi, ou qui connais ce type de declaration.rnPar ecrit pas facile a s'expliquer, donc nous prendrons contact et je vous posez toutes les questions, si vous etes disponible.rnmerci de votre reponse

Par **Alex**, le **29/04/2011 à 14:25**

Remplir Déclaration Impôts 2072 des Sociétés Immobilières
Mots clés : Aide à la déclaration fiscale SCI
Je vend une notice complète de 20 pages pour vous guider pas à pas à remplir votre déclaration 2072 (et ses annexes 1 et 2) sur les sociétés immobilières. Lisez bien toute l'annonce pour savoir de quel type de SCI il s'agit dans ce document de guidance.
Un expert comptable demande entre 100 et 400€ pour remplir ce document.
Je vous propose ma notice à 50€.
Pour juger de mon sérieux et éventuellement nous rencontrer, merci de me contacter au 07 60 73 22 11 ou par email à l'adresse suivante : alxnguy@gmail.com
Je me déplace occasionnellement dans les départements suivants : 94, 85, 65, 31.
NOTICE SIMPLIFIEE ET EXEMPLE CONCRET
POUR LA DECLARATION 2072-S-K DES SOCIETES IMMOBILIERES
REDIGE PAR ALEX N., LE 28 AVRIL 2011.
Comment remplir la déclaration 2072 de A à Z ? C'est une question récurrente sur la toile dont aucun internaute n'y répond totalement. C'est le but de ce document qui va vous guider pas à pas avec un exemple concret et avec des mots simples...
Ce document n'est pas "La Bible" pour déclarer vos impôts de Sociétés Civiles Immobilières mais il se veut valable pour 90% (et plus encore!) des SCI qui sont familiales ou composées de personnes proches, bénéficiant ou non d'un hébergement à titre gratuit d'un

bien.
Mes explications et mon exemple se baseront sur la déclaration relative à l'année 2010 que j'ai remplie le 27 avril 2011, à la dernière minute comme d'habitude (Le délai maximal est désormais fixé chaque année à la fin du mois d'avril). Mes biens sont composés d'un appartement de Type T4 dans une petite copropriété dont je suis syndic bénévole et dont j'en bénéficie la jouissance gratuite avec mon épouse et mon garçon. Et d'un immeuble de 5 appartements que nous avons acquis en juin 2010.
Par la suite et pour des raisons de confidentialités, les identités et les montants seront fictifs. Je précise que ce document a été rédigé après plusieurs années de tortures des méninges, plusieurs entretiens et appels aux services fiscaux, plusieurs heures de recherches sur internet, des contacts avec des experts comptables et surtout grâce à ma petite sœur (Véro) qui travaille dans un cabinet comptable.
Les 20 pages suivantes vous guideront pas à pas dans l'accomplissement de cette tâche fastidieuse les premières fois... Et surtout vous y gagnerez car un expert comptable nous avait demandé la modique somme de 350€ pour remplir ce formulaire (Il peut toujours courir).
Présentation :
En 2008, nous avons créé notre SCI BLEU LAZUR et fin 2008 nous avons acheté notre 1er bien pour y vivre et dans lequel nous avons réalisé des travaux d'amélioration. Ensuite, courant 2010, nous avons acheté notre 1er immeuble de 5 appartements dont je m'occupe aussi de la gestion (C'est encore autre chose dont je ferais peut être un jour une notice "Comment gérer un syndic bénévole, comment régulariser des charges et solde de tout compte").
C'est une SCI familiale composée de 4 personnes : moi-même, mon épouse et mes beaux parents qui ont servi à gonfler le capital de société pour nous rendre plus crédible auprès des banques.
Notre SCI n'est pas soumise à la TVA comme beaucoup, donc les montants à déclarer sont tels quels donc TTC. Nos biens ne sont pas des logements dits : Borloo, Besson ou Scellier; et il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession de parts entre les associés mais ces dernières sont faciles à remplir sur la déclaration 2072.

Par Missie, le 03/04/2013 à 14:45

Rubrique 11 DE LA NOTICE DE LA DECLARATION 2072
indiquer le montant total des provisions pour charges versées..... Cette déduction est obligatoire
Si je déduit ce montant en plus de des frais d'administration et de l'assurance et des réparation
(ligne 6+7+8+9++15) le solde sera moins élevé
mais cela ne me paraît pas cohérent car on déduit 2 x fois les mêmes déductions, n'est-ce quelqu'un pourrait me renseigner ?
Merci d'avance